

SACHS P. - La production d'huîtres japonaises dans le Morbihan a dépassé le stade de l'expérience. *Ibid.*, 28 octobre 1970.

A.-H. DIZERBO et J.-Y. LE FLOC'H

LE PROBLEME DES DUNES LITTORALES DANS LE FINISTERE (fig. p. 292).

Les dunes constituent actuellement un des secteurs les plus menacés du littoral que ce soit par les extractions de sable abusives (Saint-Pabu, Tréguennec, Lampaul-Ploudalmézeau), par une circulation automobile intensive (Kéremma, Goulven, Camaret, Saint-Vio, Tréguennec, Trévignon), par un camping sauvage anarchique et malheureusement peu soucieux du capital naturel exploité, par la construction abusive de « routes touristiques » (Saint-Pabu, Saint-Vio, Tréguennec) ou encore par la prolifération de résidences secondaires habitées un ou deux mois par an seulement.

Quelques efforts sont faits pour protéger ces milieux mais ils restent insuffisants. Le manque d'information des élus et responsables locaux, l'attrait pour beaucoup de communes de la rentabilité à court terme que présente l'exploitation de ses dunes, nous ont amené à adresser une lettre circulaire à 44 communes littorales du Finistère qui sont concernées par ce problème.

« Votre commune possède un ensemble de dunes assez remarquables. Ces dunes sont d'une manière générale dans l'ensemble du département, soumises depuis quelque temps à de multiples déprédations (extraction de sable, camping sauvage, circulation automobile, etc...).

Les ensembles dunaires existant encore en Bretagne sont relativement rares et constituent une richesse naturelle irremplaçable. Nous souhaiterions vivement qu'un programme de protection de ces dunes soit élaboré et que le maximum soit fait pour préserver là où il est encore temps les massifs dunaires restants.

Depuis plusieurs années la S.E.P.N.B. œuvre en ce sens et nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer pour discuter avec vous de ce problème.

Quelques communes de Bretagne se sont déjà préoccupées de ce problème. Celle de Quiberon est la première, à notre connaissance, qui ait pris un Arrêté municipal de protection des dunes en décembre 1962 (photocopie ci-jointe).

Nous souhaiterions vivement que de tels Arrêtés de protection puissent être pris par l'ensemble des communes intéressées.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer quand il vous plaira et pour vous fournir tous renseignements qui pourraient vous être utiles sur ce sujet. »

Actuellement 9 communes ont répondu et 7 Maires ont été d'accord pour discuter de ce problème avec la S.E.P.N.B. Ce résultat est, somme toute, assez encourageant car il traduit une prise de conscience d'un certain nombre de responsables pour les problèmes d'environnement et de protection de la nature. Notre but est de poursuivre des actions telle que celle-ci. Nos idées seront d'autant mieux reçues que nous aurons nous-mêmes fait l'effort d'informer et de rencontrer les responsables de l'aménagement et de l'environnement à la base c'est-à-dire au niveau de la Commune. Une telle action avait déjà été entreprise par la section d'Ille-et-Vilaine sur les problèmes du remembrement. Nous souhaitons vivement que les membres de la S.E.P.N.B. nous fassent part des sujets qui leur paraissent essentiels et qui pourraient donner lieu au même type d'action.

J.-P. A.

NOTES

L'EPHEDRA (GYMNOSPERMES, EPHEDRACEES)

L'Ephedra (*Ephedra distachya* L., *E. vulgaris* R. Rich.) ou raisin de mer est le seul représentant des Gnétales dans le Massif armoricain. C'est une plante ligneuse à port de préle, de 30 cm à 1 m de longueur, à tige formée d'entre-nœuds plus ou moins longs, verte quand elle est jeune, grise avec